

## Gaz de schiste : le manque de concertation de l'Etat pointé à l'Assemblée nationale

Valerie Landrieu

L'Etat français a octroyé plusieurs permis d'exploration. Les députés débattent en ce moment des conséquences environnementales, à l'initiative de la Gauche démocrate et républicaine

Le débat est devenu politique. La question est extrêmement sensible. Les députés débattent en ce moment à l'initiative du groupe Gauche démocrate et républicaine (GDR), des conséquences environnementales de l'exploitation des huiles et gaz de schiste en France.



La technique de la fracturation hydraulique utilisée pour exploiter le gaz de schiste consiste à injecter de grandes quantités d'eau et de produits chimiques avec une forte pression dans les sous-sols pour y fracturer les sols. C'est une technique française.

Alors que la polémique sur ce sujet enflé depuis le début de l'année, la ministre de l'Ecologie, Nathalie Kosciusko-Morizet, a annoncé le mois dernier le lancement d'une mission conjointe du Conseil général de l'industrie, de l'énergie et des technologies et du Conseil général de l'environnement et du développement durable sur le développement de ce type d'hydrocarbures. Ce rapport est désormais très attendu par tous, opposants et industriels, soumis depuis le mois dernier à un moratoire, qui court jusqu'au mois de juin, pour toute opération de fracturation hydraulique.

L'année dernière, l'Etat français avait été convaincu par le succès de cette source non conventionnelle d'hydrocarbure aux Etats-Unis et avait délivré trois permis d'exploration dans le Sud-Ouest et en Ile-de-France.

Total et GDF Suez associés à l'Australien EGL ou l'Américain Schuepbach Energy LCC sont aujourd'hui en ordre bataille pour lancer les explorations mais les associations environnementales et les élus locaux ne cessent de monter au créneau. Elles dénoncent des « forages très polluants et très consommateurs d'eau » (de l'ordre de 15.000 m<sup>3</sup> par forage). Dans le bassin parisien, la société Toredor Energy France dispose d'un permis d'exploitation par forage dont certains sont horizontaux.

Les députés de l'opposition ont dénoncé cet après-midi la discrétion qui a accompagné l'octroi de ces permis d'exploration et l'absence de concertation. Quid du principe de précaution ? se sont interrogés les élus. Quid des procédures administratives qui ont permis de prendre des arrêtés en faveur de l'exploration de ce gaz non conventionnel sans aucune concertation avec les élus locaux et les associations ?